

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication : **2 637 131**  
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **89 12524**

⑤1 Int Cl<sup>5</sup> : H 01 R 13/73.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 25 septembre 1989.

③0 Priorité : US, 26 septembre 1988, n° 07/249 539.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 13 du 30 mars 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société dite : AMP INCORPORATED.* — US.

⑦2 Inventeur(s) : Frank Peter Dola ; Steven Feldman ; John Henry Lauterbach ; William George Mengelson.

⑦3 Titulaire(s) :

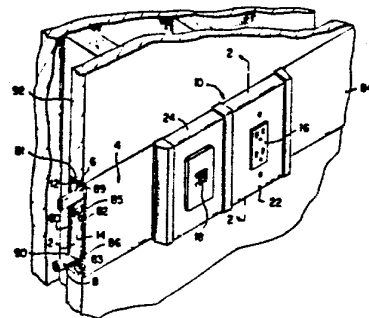
⑦4 Mandataire(s) : Rinuy et Santarelli.

⑤4 Assemblage à utiliser avec des conducteurs électriques.

⑤7 L'invention concerne un assemblage de canalisation à boîtiers ou capots étiquetables.

La canalisation 4 comporte des compartiments longitudinaux multiples 12, 14 dans lesquels sont disposés des conducteurs tels que des conducteurs 6 de puissance et des conducteurs 8 de transmission de signaux téléphoniques ou de données. Des boîtiers ou capots séparés 22, 24 de prises de sortie, comprenant chacun des consoles métalliques recevant des chapeaux isolants d'extrémité, sont montés par encliquetage dans la canalisation. Les consoles métalliques présentent des ouvertures permettant d'accéder au compartiment de la canalisation.

Domaine d'application : montage encastré ou en surface de circuits électriques de puissance, de téléphone, de transmission de données, etc.



FR 2 637 131 - A1

D

L'invention concerne un assemblage de canalisation qui peut être utilisé avec des conducteurs de puissance et des conducteurs téléphoniques ou informatiques et qui peut être monté soit encastré dans un mur, soit le long de la surface d'un mur ou d'un panneau. L'invention concerne plus particulièrement une prise ou un boîtier de prise femelle qui peut être utilisé avec une canalisation contenant plusieurs compartiments, chaque compartiment contenant un jeu particulier de fils, tels que des conducteurs de puissance, téléphoniques ou informatiques.

Des canalisations appliquées ou montées en surface sont décrites dans un certain nombre de brevets accordés dont ceux qui suivent.

Le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 3 404 706 décrit des canalisations comportant une embase constituée d'un profilé de forme rectangulaire ayant des parois latérales à extrémités tournées vers l'intérieur et recourbées pour s'enclencher avec un capot. Des accessoires d'angle ou d'extrémité sont fixés aux canalisations par des raccords séparés qui sont vissés à la fois sur les canalisations et sur les accessoires. Des plaques de montage pour des prises, des commutateurs et autres dispositifs de câblage sont bridées sur l'embase entre les capots pour ne pas pouvoir être enlevées par une force dirigée vers l'extérieur. Un élément de blindage de joints d'une partie de capot, destiné à réaliser un blindage protégeant complètement des parasites extérieurs, comporte une plaque de blindage ayant une plus grande largeur qu'une bride de support à laquelle il est fixé pour réaliser un blindage complet lorsque la plaque de blindage est encliquetée en position sur une embase de canalisation entre des parties de capot adjacentes.

Le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 4 360 705 décrit une pièce d'angle pour un système de canalisation en aluminium comportant deux compartiments de

câblage isolés dans lesquels un câblage téléphonique et des câbles de puissance électrique peuvent être acheminés vers des postes de bureau. Un raccord de continuité est fixé par des vis entre la pièce d'angle et des canalisations situées en amont et en aval.

Le brevet des Etats-Unis d'Amérique N° 4 017 137 décrit une canalisation électrique comportant un capot en forme de profilé ayant des parois latérales parallèles s'étendant de façon à s'enclencher et se verrouiller par coopération avec l'embase de la canalisation, et plusieurs prises montées dans le capot. Les nervures situées sur des côtés opposés de la prise s'enclenchent avec des saillies précises situées sur les parois latérales du capot pour retenir les prises dans l'assemblage avec le capot.

Des canalisations métalliques classiques comprennent normalement une embase de canalisation en aluminium sur laquelle est encliquetée un couvercle d'aluminium. Des compartiments séparés s'étendant longitudinalement dans la canalisation peuvent être définis par des séparateurs ou cloisons de séparation séparés encliquetés ou vissés s'étendant à partir de l'embase de la canalisation. Bien que le capot s'étende sur la plus grande partie de la longueur d'une canalisation classique, il faut prévoir certains moyens pour établir une interface entre les fils se trouvant dans la canalisation et des composants extérieurs. Des assemblages de canalisations classiques comprennent des capots ou couvercles à découpures de prise double et des capots ou couvercles présentant des découpures de communication ou de données. Normalement, les découpures destinées soit à une prise double de puissance, soit à des communications dans des prises de sortie de données, telles que des jacks téléphoniques modulaires, sont placées en alignement avec le compartiment approprié, à la partie supérieure ou à la partie inférieure de la

canalisation contenant le câble électrique correspondant. En général, les découpures des plaques de capot de prises de sortie sont décalées du fait que des normes de sécurité applicables exigent que des compartiments séparés contenant des conducteurs différents doivent être séparés ; par exemple, des conducteurs de puissance doivent être isolés des conducteurs de données. Bien que des prises de sortie de puissance, de données ou de téléphone puissent être situées en une position axiale quelconque le long de la canalisation, les hauteurs des découpures de prises classiques restent différentes, ce qui a pour résultat un aspect inesthétique.

L'invention propose un assemblage de canalisation à compartiments multiples comprenant des prises de sortie qui peuvent être utilisées sur une canalisation montée en surface ou qui peuvent être utilisées sur une canalisation logée dans une gorge ménagée le long d'un mur, et qui permet à des prises individuelles d'être placées au centre de la canalisation. Par conséquent, des prises de puissance, des prises pour câbles de communication et des prises de données peuvent toutes être placées au centre de la canalisation.

L'invention concerne un assemblage de canalisation comprenant un panneau arrière de canalisation, un panneau avant ou de capot et des capots ou couvercles de prises de sortie ou des boîtiers de prises de sortie à utiliser avec des profilés électriques dans le panneau arrière de la canalisation, qui peuvent comprendre au moins deux compartiments s'étendant longitudinalement. Ce capot de sortie ou boîtier de prise de sortie comprend un élément ou une console monobloc formant logement ayant une paroi avant et une paroi arrière. Des prises ou des connecteurs tels que des prises doubles ou des jacks téléphoniques modulaires peuvent être fixés à la paroi avant du logement ou de la console monobloc. La paroi arrière du logement ou

de la console monobloc présente une ouverture s'étendant entre des extrémités opposées, qui donne accès à l'intérieur du logement ou de la console monobloc. Cette ouverture donne accès à des compartiments s'étendant  
5 longitudinalement dans une canalisation ou un profilé afin qu'une interconnexion puisse être réalisée avec des conducteurs se trouvant dans le profilé. Lorsque le capot ou couvercle de la prise de sortie ou le boîtier de la prise de sortie de l'invention est utilisé avec une  
10 canalisation ou un profilé à compartiments multiples, l'ouverture de la paroi arrière peut être en alignement avec un compartiment. La partie restante de la paroi arrière recouvre l'autre compartiment de façon à l'isoler de l'intérieur du couvercle de sortie ou du boîtier de la  
15 prise de sortie. Par conséquent, lorsqu'une interconnexion peut être réalisée avec des conducteurs se trouvant dans le compartiment situé à la partie supérieure d'une canalisation, l'ouverture de la paroi arrière est placée le long de la partie supérieure de la paroi arrière. Inversement,  
20 lorsqu'une interconnexion doit être réalisée avec un compartiment inférieur, l'ouverture de la paroi arrière communique avec le compartiment inférieur. Les prises ou connecteurs électriques utilisés pour établir une interface extérieure dans le couvercle de sortie ou dans le boîtier  
25 de la prise de sortie sont cependant placés au centre du couvercle de sortie ou du boîtier de la prise de sortie et recouvre en général au moins deux compartiments dans la canalisation.

Dans la forme préférée de réalisation de  
30 l'invention, le couvercle de sortie ou le boîtier de la prise de sortie peut être fixé sur le devant de la canalisation sensiblement de la même manière que serait fixé un capot ou couvercle s'étendant sur la plus grande  
partie de la longueur de canalisation. Dans les formes  
35 avantageuses de réalisation de l'invention, le boîtier de

prise est simplement encliqueté sur les parois supérieure et inférieure du corps de la canalisation. Dans les formes avantageuses de réalisation de l'invention, le capot de sortie ou les boîtiers de prises sont formés d'un élément métallique ayant une section transversale globalement uniforme à l'exception d'ouvertures ménagées dans la paroi avant. Dans ces formes de réalisation, les extrémités de cet élément métallique sont ouvertes. Des chapeaux d'extrémité, qui peuvent être isolés, sont fixés sur les extrémités des éléments métalliques pour renfermer complètement l'intérieur des boîtiers des prises de sortie. Des chapeaux d'extrémité, pouvant s'enclencher avec des boîtiers de sortie sur des côtés opposés, peuvent être utilisés afin que des sorties électriques pour différents connecteurs ou différentes prises puissent être placées côte à côte.

L'invention sera décrite plus en détail en regard des dessins annexés à titre d'exemple nullement limitatif et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective avec coupe partielle d'une canalisation accessible en surface, montrant un jack téléphonique modulaire et une prise double de puissance disposés chacun centralement sur la canalisation ;

- la figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne 2-2 de la figure 1, montrant des compartiments intérieurs d'une canalisation accessible en surface, les conducteurs pénétrant dans une prise double de puissance ;

- la figure 3 est une vue en perspective éclatée montrant des éléments de sorties de puissance et de sorties de communication disposées côte à côte, qui peuvent être utilisés avec une canalisation accessible en surface ou une canalisation s'étendant le long de la surface d'un mur ou d'une cloison ;

- la figure 4 est une vue en coupe arrière des

sorties de puissance et de téléphone d'une canalisation, montrant la manière dont des compartiments de câble sont recouverts à l'arrière d'une sortie ;

5 - la figure 5 est une vue en perspective éclatée montrant les éléments d'une sortie de puissance et de communication pouvant être montés sur une canalisation posée sur la surface d'un mur ou d'une cloison, la configuration de la canalisation de la figure 5 différant de celle montrée sur la figure 1 et démontrant que des  
10 sorties conformes à l'invention peuvent être utilisées avec un certain nombre de systèmes de canalisations fondamentaux différents ; et

- la figure 6 est une vue en coupe transversale montrant une prise de sortie de puissance utilisée à  
15 l'intérieur du corps de canalisation représenté sur la figure 5.

L'assemblage 2 de distribution électrique constituant la forme préférée de réalisation de l'invention comprend une canalisation 4 contenant des conducteurs  
20 6 de puissance et des conducteurs téléphoniques 8 dans des compartiments séparés. L'accès à la fois aux conducteurs 6 de puissance et aux conducteurs téléphoniques 8 peut être établi en un point quelconque de la longueur de la canalisation par l'utilisation d'un capot ou couvercle 10  
25 de sortie en deux pièces. La canalisation 4 comprend un panneau arrière 80 sous la forme d'un profilé électrique ayant deux compartiments séparés, un compartiment 12 de conducteurs de puissance et un compartiment 14 de conducteurs téléphoniques. La canalisation 4 à deux compartiments  
30 représentée dans les formes préférées de réalisation de l'invention n'est indiquée qu'à titre illustratif. Il est évident à l'homme de l'art que d'autres compartiments, tels qu'un compartiment de conducteurs de données, peuvent être utilisés, ou bien que des canalisations ayant des agencements  
35 de compartiments de conducteurs différents peuvent

être utilisés avec le capot 10 de sortie représenté ici. D'autres conducteurs, en particulier des conducteurs à basse tension tels que des conducteurs de données et de signaux, qu'il n'est pas nécessaire de séparer pour des raisons de sécurité, peuvent également être disposés à l'intérieur du même compartiment.

Dans la forme de réalisation de l'invention montrée sur la figure 1, une interconnexion peut être établie entre les conducteurs 6 de puissance et une prise de sortie double classique 16. L'interconnexion des conducteurs téléphoniques 8 situés dans le compartiment inférieur peut être réalisée avec un jack téléphonique modulaire 18 placé dans un capot ou couvercle de sortie qui est disposé à côté du capot ou couvercle de sortie contenant la sortie double 16. L'interconnexion des conducteurs téléphoniques 8 avec le jack téléphonique modulaire 18 peut être réalisée par l'utilisation d'une fiche téléphonique modulaire classique 20 fixée sur les extrémités des conducteurs téléphoniques 8.

Chaque capot de sortie ou boîtier de prise comporte une console ou un élément de logement d'une seule pièce auquel sont fixés des chapeaux isolants d'extrémité destinés à en fermer totalement l'intérieur. Deux consoles ou éléments de logement 22 et 24 d'une seule pièce sont représentées sur la figure 3. Dans la forme préférée de réalisation de l'invention, chacune de ces consoles est en métal. Des consoles de cette forme peuvent être réalisées par extrusion d'un métal tel que de l'aluminium, car la section transversale des consoles reste globalement constante, à l'exception d'ouvertures des parois avant et arrière, qui peuvent être réalisées par poinçonnage. Deux types de chapeaux isolants d'extrémité peuvent être utilisés. Les chapeaux d'extrémité classiques 26 peuvent être montés sur des extrémités opposées d'une console pour fermer complètement une console simple. Lorsque deux



boîtiers de sortie doivent être disposés côte à côte, un chapeau d'extrémité 28 à deux côtés peut être utilisé.

La console 30 d'une seule pièce du boîtier 26 de prise de puissance comporte une paroi avant 32 et une paroi arrière 34. Une paroi supérieure 36 et une paroi inférieure 38 sont reliées aux parois avant et arrière 32 et 34 et s'étendent entre des extrémités opposées de la console 30 de puissance. Des nervures 40 et 42 de montage sont situées sur la paroi arrière 34 à proximité immédiate des parois supérieure et inférieure 36 et 38. Une ouverture 44 d'accès de fils, globalement rectangulaire, située d'une façon générale le long du haut de la paroi arrière 34 de la console 30 de puissance, s'étend entre deux nervures 45 de renfort situées à des extrémités opposées de la console 30.

Les nervures 45 de renfort sont disposées le long d'extrémités opposées de la console et l'ouverture 44 d'accès de fil est relativement grande afin que les fils ou des torons puissent être aisément tirés de l'intérieur de la console vers le compartiment de la canalisation contenant des fils de câblage. Les nervures 45 renforcent les nervures 40, 42 de montage afin de fixer la console en enclenchement avec le boîtier. On peut enlever les consoles en les dégageant au moyen d'un outil exerçant une action de levier, par exemple un tournevis, mais les consoles ne peuvent pas être arrachées par inadvertance de la canalisation. Une ouverture globalement rectangulaire 46 est formée dans le centre de la paroi avant 32 de la console 30 de puissance. Cette ouverture rectangulaire est dimensionnée de façon à recevoir la face avant d'une sortie double 16 de puissance. Il est bien entendu que l'ouverture 46 peut être dimensionnée de façon à correspondre à la configuration de la face avant de toute prise normalisée de puissance, soit une prise simple, soit une prise double. Des trous de vis 48 sont usinés dans la paroi avant 32 en position pour enclencher et fixer la prise double 16 de puissance sur la

paroi avant de la console 30.

La console téléphonique 50 est similaire, en de nombreux points, à la console 30 de puissance. La console téléphonique 50 peut également être réalisée par extrusion d'un métal tel que de l'aluminium et elle comporte des parois avant 52 parallèles à une paroi arrière 54. Les parois avant et arrière 52 et 54 sont reliées par des parois supérieures 56 et 58 sensiblement de la même manière que pour la console de puissance 30. Les nervures 60 et 62 de montage sont disposées similairement le long de la paroi arrière 54 à proximité immédiate de la paroi supérieure 56 et de la paroi inférieure 58. Une ouverture découpée 64 d'accès de fils s'étend globalement le long de la partie inférieure de la paroi arrière 54 de la console téléphonique 50. Une ouverture globalement rectangulaire 66 est ménagée dans la partie centrale de la paroi avant 52. Il convient de noter que l'axe central, en hauteur, de l'ouverture 66 est prévu spécifiquement pour coïncider avec celui de l'ouverture 46 définie dans la paroi avant de la console 30 de puissance. La forme rectangulaire de l'ouverture 66 de la console téléphonique 50 est prévue pour coïncider avec un capot rectangulaire en matière plastique dans lequel est logé le jack téléphonique modulaire 18. Il convient de noter que d'autres types de connecteurs pourraient être utilisés avec des capots ou couvercles s'encliquetant dans les ouvertures 66. Ce capot ou couvercle en matière plastique peut comporter des verrous classiques en matière plastique le long du côté, afin que le couvercle contenant le jack téléphonique modulaire 18 puisse simplement être emboîté ou encliqueté dans l'ouverture 66 de la console téléphonique 50.

Les ouvertures 46 et 66 peuvent être dimensionnées afin qu'un seul type de connecteur puisse être reçu dans chacune de ces ouvertures. En d'autres termes, un connecteur de puissance peut être inséré dans l'ouverture

46 de la console de puissance 30, mais non dans l'ouverture 66 de la console 50 de données. Par conséquent, toute inversion de câblage dans la canalisation est impossible.

Les extrémités ouvertes de la console 30 de puissance et de la console téléphonique 50 sont fermées par l'utilisation de chapeaux isolants d'extrémité tels que le chapeau normalisé 26 d'extrémité et le chapeau 28 d'extrémité à deux côtés. Le chapeau classique 26 d'extrémité à un seul côté comporte une paroi extrême 74. Le chapeau 28 d'extrémité à deux côtés comporte une paroi extrême centrale 74'. Chaque chapeau d'extrémité comporte une lèvre extérieure 78 située le long de la périphérie du chapeau et une lèvre intérieure 76 espacée de la lèvre extérieure 78 d'une distance sensiblement égale à l'épaisseur du métal formant les consoles 30 de puissance et les consoles téléphoniques 50. Par conséquent, les bords des consoles adjacents aux extrémités peuvent être logés dans l'intervalle formé entre la lèvre intérieure 76 et la lèvre extérieure 78. Le chapeau d'extrémité 26 à paroi extrême sur un seul côté comporte des lèvres intérieure et extérieure 76 et 78 qui ne s'étendent qu'à partir d'un côté d'une paroi extrême 74. Le chapeau d'extrémité à deux côtés comportant une paroi centrale 74' présente des lèvres intérieures 76 et des lèvres extérieures 78 s'étendant à partir de ses côtés opposés.

A la différence des couvercles ou capots de sortie classiques, on fabrique la forme préférée de réalisation de l'invention en fixant d'abord le connecteur de prise ou de sortie, tel que la prise de sortie double 16 ou le jack modulaire 18, au couvercle de sortie ou boîtier de prise de sortie 10 avant sa fixation à la canalisation ou au profilé 4. Comme décrit précédemment, le jack modulaire peut être relié à la console téléphonique 50 en étant simplement encliqueté dans une plaque de couvercle en matière plastique contenant le connecteur électrique dans

l'ouverture 66. La prise double 16 est assemblée sur la console 30 de puissance d'une manière différente. Tout d'abord, les torons de raccordement 72 sont formés sur chaque borne de la prise double 16. Celle-ci est ensuite  
5 insérée à l'intérieur de la console 30 de puissance en étant glissée à travers les extrémités ouvertes de la console 30 de puissance. La prise 16 peut ensuite être glissée jusqu'en position à l'intérieur de l'ouverture 46 et les vis classiques peuvent être utilisées pour fixer la  
10 prise 16 de sortie sur la paroi avant 32 de la console 30 de puissance. Une fois que les connecteurs de sortie sont fixés sur la paroi avant des consoles de puissance, les boîtiers de prise de sortie peuvent être fixés sur l'avant d'une canalisation.

15                   Lorsqu'ils sont montés sur le panneau arrière 80 de la canalisation, le boîtier de la prise ou les consoles 22 et 24 dépassent respectivement au-delà du panneau 84 du couvercle ou capot de la canalisation. Dans la forme préférée de réalisation de l'invention, la  
20 profondeur du panneau arrière 80 n'est pas supérieure à l'épaisseur d'un panneau 92 de paroi de surface, tel qu'une paroi sèche ou un carreau de plâtre. Sur la plus grande partie de sa longueur, la canalisation 44 ne dépasse donc pas de la surface de la paroi. Seuls les boîtiers ou  
25 consoles 22 et 24 de sortie ou de prise dépassent de la surface de la paroi.

Le panneau arrière 80 de la canalisation comporte une paroi supérieure 81 et une paroi inférieure 83, le panneau arrière 80 étant divisé en deux comparti-  
30 ments par une paroi centrale ou cloison 82. Une lèvre avant 85 s'élève de la paroi centrale 82 sur une partie de la hauteur du compartiment supérieur 12 et une lèvre avant 86 s'élève de la paroi inférieure 83 pour fermer partiellement et similairement la partie inférieure du compartiment  
35 inférieur 14. Ces lèvres avant 85 et 86 constituent donc

des moyens destinés à retenir des conducteurs électriques lorsqu'ils sont insérés ou posés dans les compartiments respectifs.

5 Le capot ou couvercle 84 comprend un panneau plat qui présente une nervure supérieure 89 de montage et une nervure inférieure 90 de montage faisant saillie vers l'arrière. Ces nervures 89 et 90 de montage s'étendent de façon continue le long de la face arrière du capot ou  
10 couvercle 84, de la même manière que les nervures de montage 40, 42, 60 et 62 situées sur les boîtiers de sortie ou consoles 22 et 24. Des nervures continues 87 et 88 font saillie des extrémités extérieures de la paroi supérieure 81 et de la paroi inférieure 83. Chacune des nervures 87 et 88 fait saillie vers le centre du panneau arrière 80 et est  
15 configurée de façon à s'enclencher avec des nervures 89 et 90 de montage situées sur le capot 84 et avec les nervures 40, 42, 60, 62 de montage situées sur les boîtiers 22 et 24 de sortie. Le capot ou couvercle 84 et les boîtiers 22 et 24 de sortie peuvent ainsi être montés par enclenchement  
20 élastique sous pression avec le panneau arrière 80.

Dans la forme de réalisation des figures 1 à 4, le boîtier 22 de la prise de sortie de puissance et le boîtier 24 de la prise de sortie téléphonique peuvent être fixés à la canalisation de la manière suivante. Dans cette  
25 forme de réalisation, la canalisation comporte un panneau arrière 80 à partir duquel s'étend un panneau central intérieur 82 de canalisation de façon à définir un compartiment supérieur contenant des conducteurs 6 de puissance et un compartiment inférieur contenant des  
30 conducteurs téléphoniques 8. Un panneau avant 84 est fixé sur le panneau arrière 80 de la canalisation sur la plus grande partie de la longueur de cette canalisation. A l'emplacement où une sortie doit être placée sur la canalisation, le panneau avant 34 est découpé à une  
35 longueur laissant une ouverture débouchant dans les deux

compartiments longitudinaux de la canalisation 4. En ce point, un boîtier unique de sortie ou deux boîtiers de sortie disposés côte à côte peuvent être fixés à la canalisation 4. Lorsqu'un boîtier 22 de sortie de prise de puissance doit être fixé, les torons 72 sont fixés aux conducteurs de puissance disposés à l'intérieur du compartiment 12 de conducteurs de puissance. Comme montré sur la figure 2, des écrous à fils classiques peuvent être utilisés pour fixer les torons de fils 72 aux conducteurs de puissance. Il convient de noter que d'autres moyens peuvent être utilisés pour réaliser cette interconnexion par épissure. Cette interconnexion peut être aisément réalisée car le toron 72 passe à travers l'ouverture 44. Le compartiment 14 de conducteurs téléphoniques est cependant totalement isolé de l'intérieur du boîtier 22 de la prise de sortie de puissance car la paroi arrière 34 ferme complètement le compartiment 14 des conducteurs téléphoniques.

Un boîtier 24 de prise de sortie du téléphone, comportant un jack modulaire fixé à la paroi avant, peut également être assujéti à la canalisation d'une manière similaire. Normalement, une fiche téléphonique modulaire classique 20 est reliée aux extrémités des fils téléphoniques et cette fiche téléphonique modulaire peut être insérée dans le jack téléphonique modulaire 18 après que les conducteurs téléphoniques 8 ont été passés dans l'ouverture 64 de la paroi arrière 54. Comme montré sur la figure 4, les conducteurs situés dans les compartiments, qui doivent contourner un boîtier de sortie respectif, sont recouverts par les parois arrière 34 et 54 dans les boîtiers de sortie correspondants 22 et 24. Après que les consoles 30 et 50 ont été fixées à la paroi arrière 80 de la canalisation par enclenchement des nervures de montage 40, 42 et 60, 62, les chapeaux d'extrémité 26 et 28 peuvent être fixés aux consoles 30 et 50 pour refermer complètement

l'interconnexion à l'intérieur de ces dernières.

Des boîtiers de prises, tels que le boîtier 22 de prise de puissance et le boîtier 24 de prise téléphonique, peuvent être utilisés avec d'autres configurations de canalisations, telles que les variantes de réalisation des figures 5 et 6. Il convient de noter que les dimensions des boîtiers de prises 22 et 24 peuvent avoir à être modifiées lorsque ces boîtiers sont utilisés avec d'autres canalisations, les principes de fonctionnement restant cependant similaires. La variante de canalisation montrée sur les figures 5 et 6 comprend un panneau arrière 80' auquel est fixé un panneau central ou une cloison 82' de canalisation destiné à diviser la canalisation des formes de réalisation des figures 5 et 6 en deux compartiments longitudinaux. Des boîtiers 22' et 24' de prises de sortie sont fixés au panneau arrière 80' de la canalisation dans des découpures ménagées dans le capot ou couvercle 84' de la canalisation, sensiblement de la même manière que pour la forme de réalisation des figures 1 à 4. Par conséquent, les capots ou boîtiers de prises et les canalisations de la forme préférée de réalisation de l'invention ne sont donnés qu'à titre illustratif et il va de soi que de nombreuses modifications peuvent être apportées à l'assemblage décrit et représenté sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1. Assemblage à utiliser avec des conducteurs électriques, caractérisé en ce qu'il comporte une canalisation (4) comprenant un panneau arrière (80) présentant des premier et second compartiments (12, 14) s'étendant longitudinalement, et un panneau (82) de capot, des premières et secondes sorties électriques, les premières sorties (16) pouvant être connectées à des conducteurs électriques (6) situés dans le premier compartiment (12) et les secondes sorties (18) pouvant être connectées à des conducteurs électriques (8) situés dans le second compartiment (14), des premiers et seconds boîtiers de prises de sortie pouvant être montés sur la canalisation (4) en des emplacements dans lesquels le devant de la canalisation est par ailleurs ouvert, les premiers boîtiers (22) de prises de sortie ayant une paroi arrière (34) configurée de façon à couvrir le devant d'un second compartiment (14), les seconds boîtiers (24) de prises de sortie ayant une paroi arrière (54) configurée de façon à recouvrir le devant d'un premier compartiment (12), les compartiments (12, 14) de la canalisation présentant une ouverture avant communiquant avec l'intérieur du boîtier respectif de prise de sortie pour permettre une interconnexion des conducteurs électriques (6, 8) se trouvant dans chaque compartiment de la canalisation, en communication avec l'intérieur du boîtier de prise de sortie correspondant, avec une sortie électrique correspondante (16, 18) située à l'intérieur de celui-ci.

2. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque boîtier (22, 24) de prise de sortie comprend des moyens pour le montage de la sortie électrique correspondante (16, 18) dans une position de recouvrement des premier et second compartiments (12, 14) de la canalisation afin que des première et seconde sorties (16, 18) puissent être montées à la même hauteur sur la



canalisation (4).

3. Assemblage selon la revendication 2, caractérisé en ce que chacun des boîtiers (22, 24) de prises de sortie comporte une paroi avant (32, 52),  
5 respectivement, des ouvertures (46, 66) de montage de la sortie correspondante (16, 18) étant ménagées dans la paroi avant de chaque boîtier de prise de sortie.

4. Assemblage selon la revendication 3, caractérisé en ce que chacun des boîtiers (22, 24) de  
10 sortie présente des extrémités ouvertes, l'assemblage comprenant en outre des chapeaux d'extrémité (26, 28) pouvant être reliés aux extrémités ouvertes des boîtiers (22, 24) de sortie.

5. Assemblage selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'au moins un chapeau d'extrémité (28)  
15 comprend des moyens (76, 78) pouvant être reliés à des premier et second boîtiers de sortie (22, 24) afin que des premier et second boîtiers de sortie puissent être placés côte à côte, des première et seconde sorties (12, 14) étant  
20 disposées côte à côte.

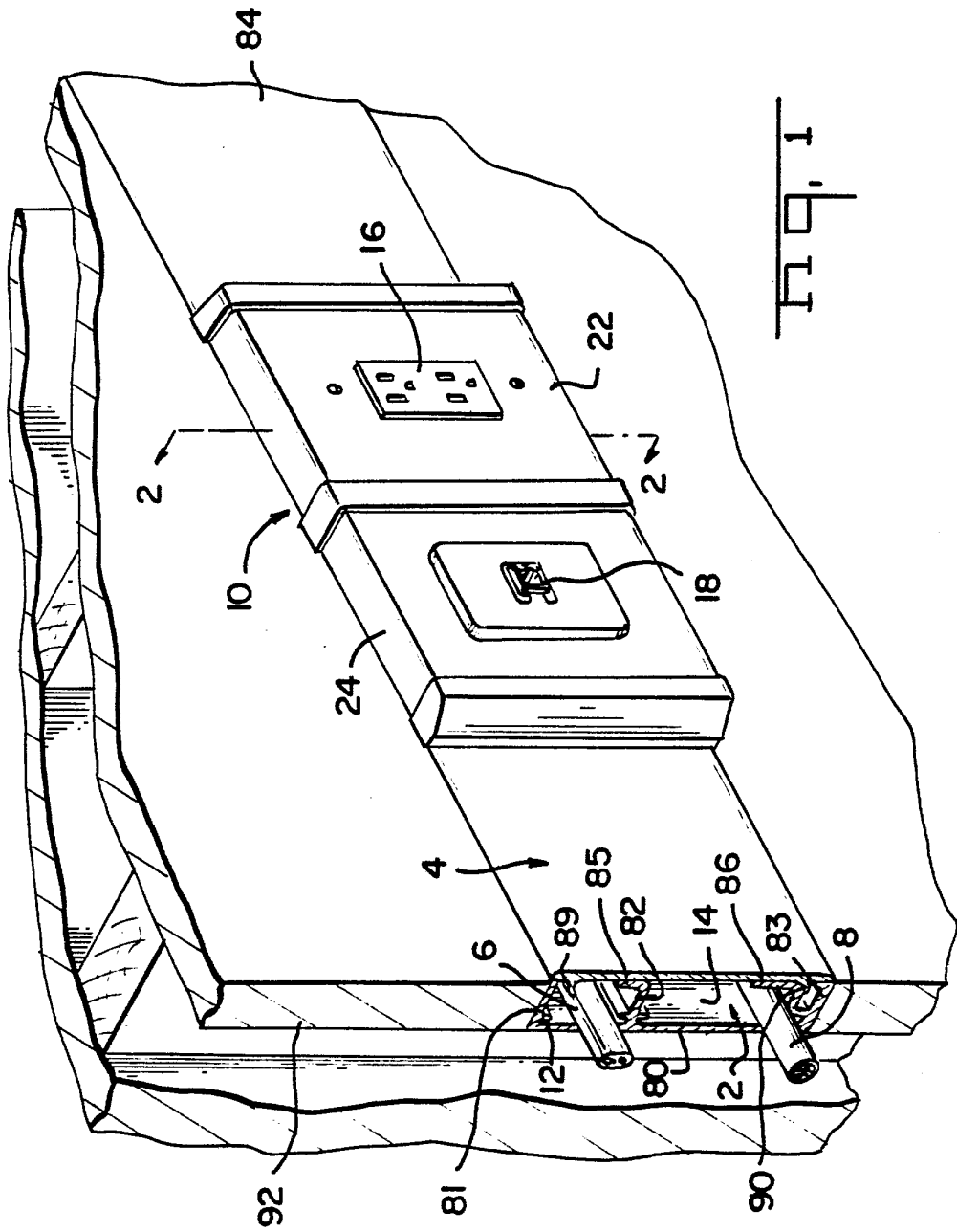
6. Assemblage selon la revendication 4, caractérisé en ce que chacun des boîtiers de sortie (22, 24) comprend une console d'une seule pièce formant  
25 logement, ayant des parois supérieure et inférieure reliant les parois avant et arrière.

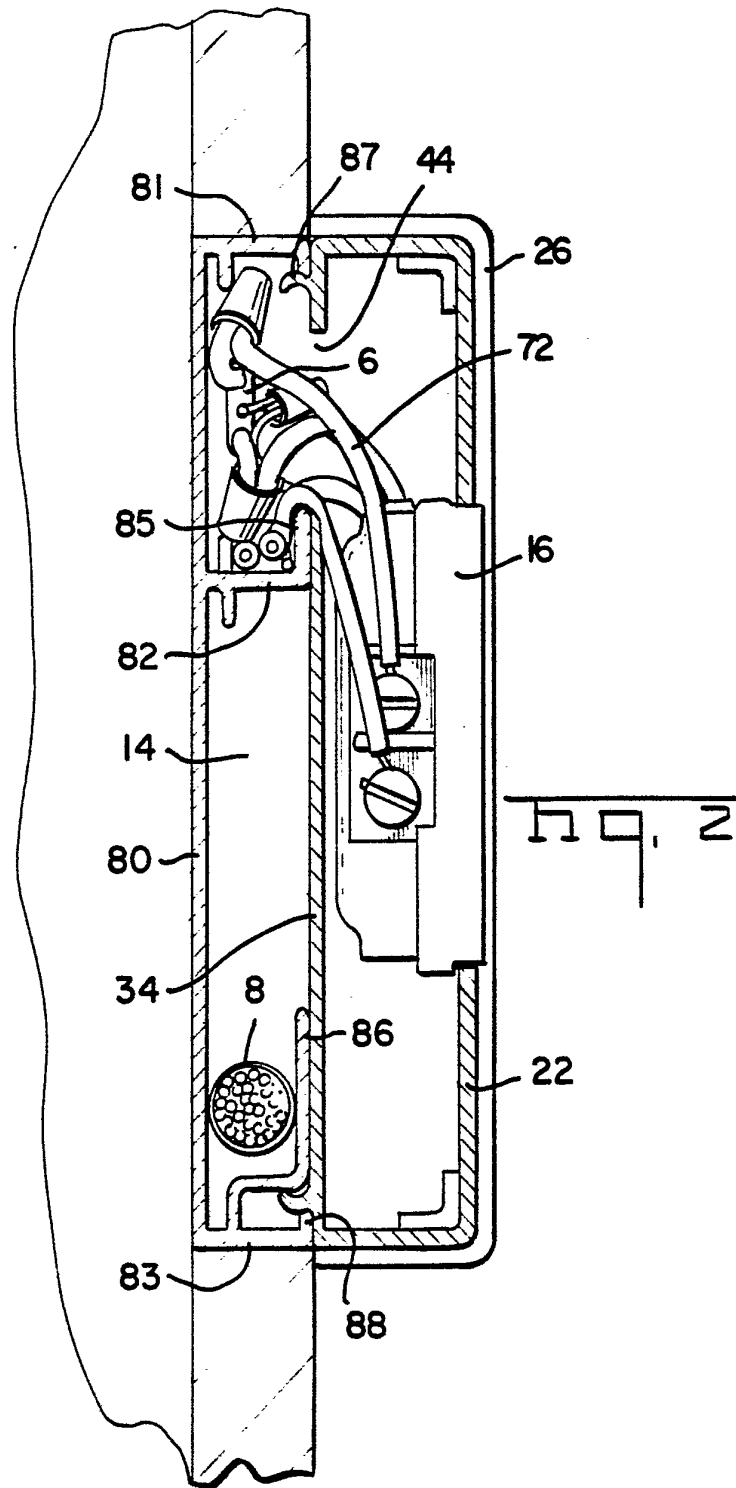
7. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la canalisation (4) comprend des moyens destinés à retenir des conducteurs électriques (6, 8) dans les compartiments respectifs (12, 14).

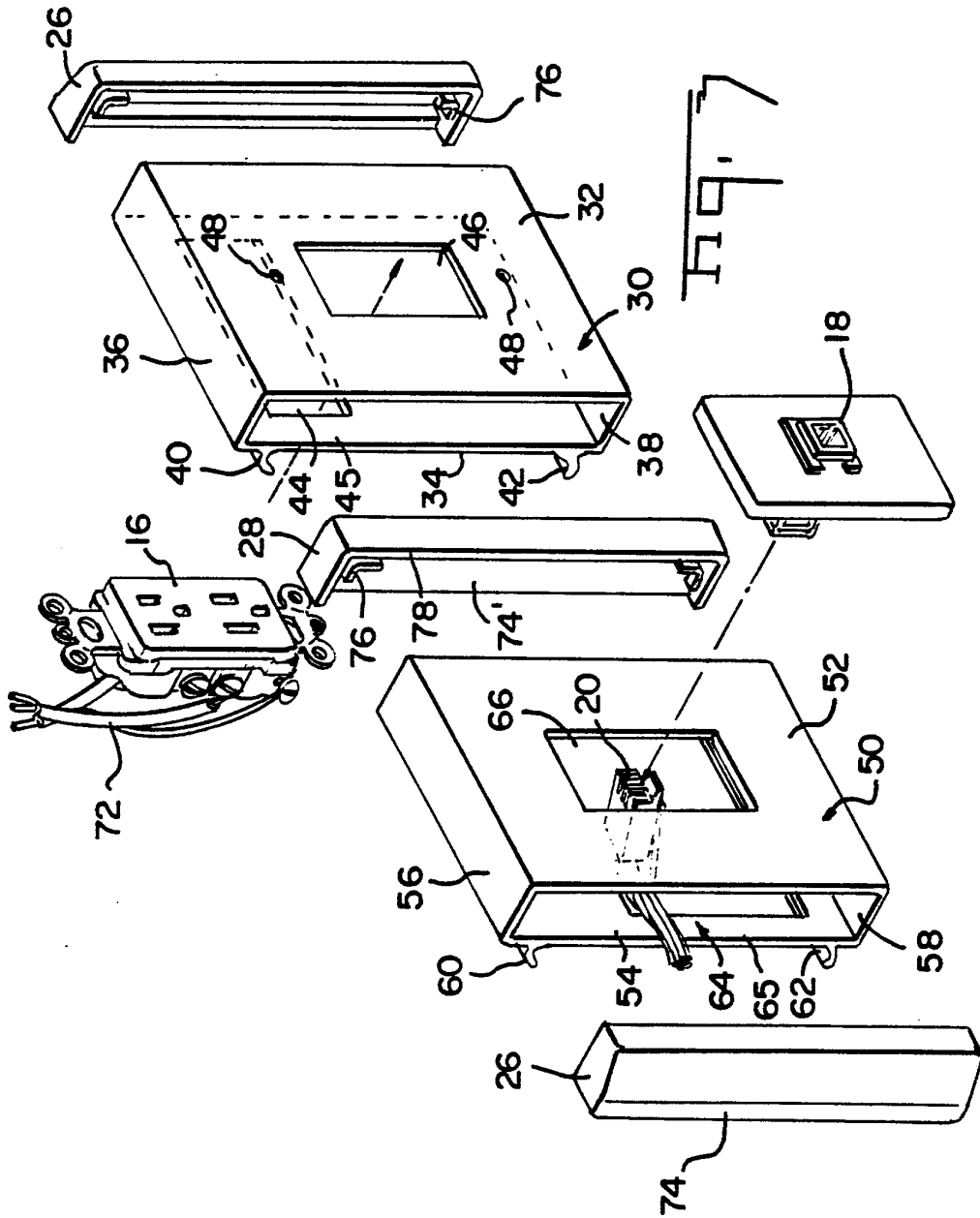
8. Assemblage selon la revendication 7, caractérisé en ce que les moyens de retenue des conducteurs  
30 électriques dans les compartiments respectifs comprennent une lèvre (85, 86) s'élevant de la partie inférieure du compartiment respectif (12, 24), sur une partie de la  
35 hauteur de ce compartiment.

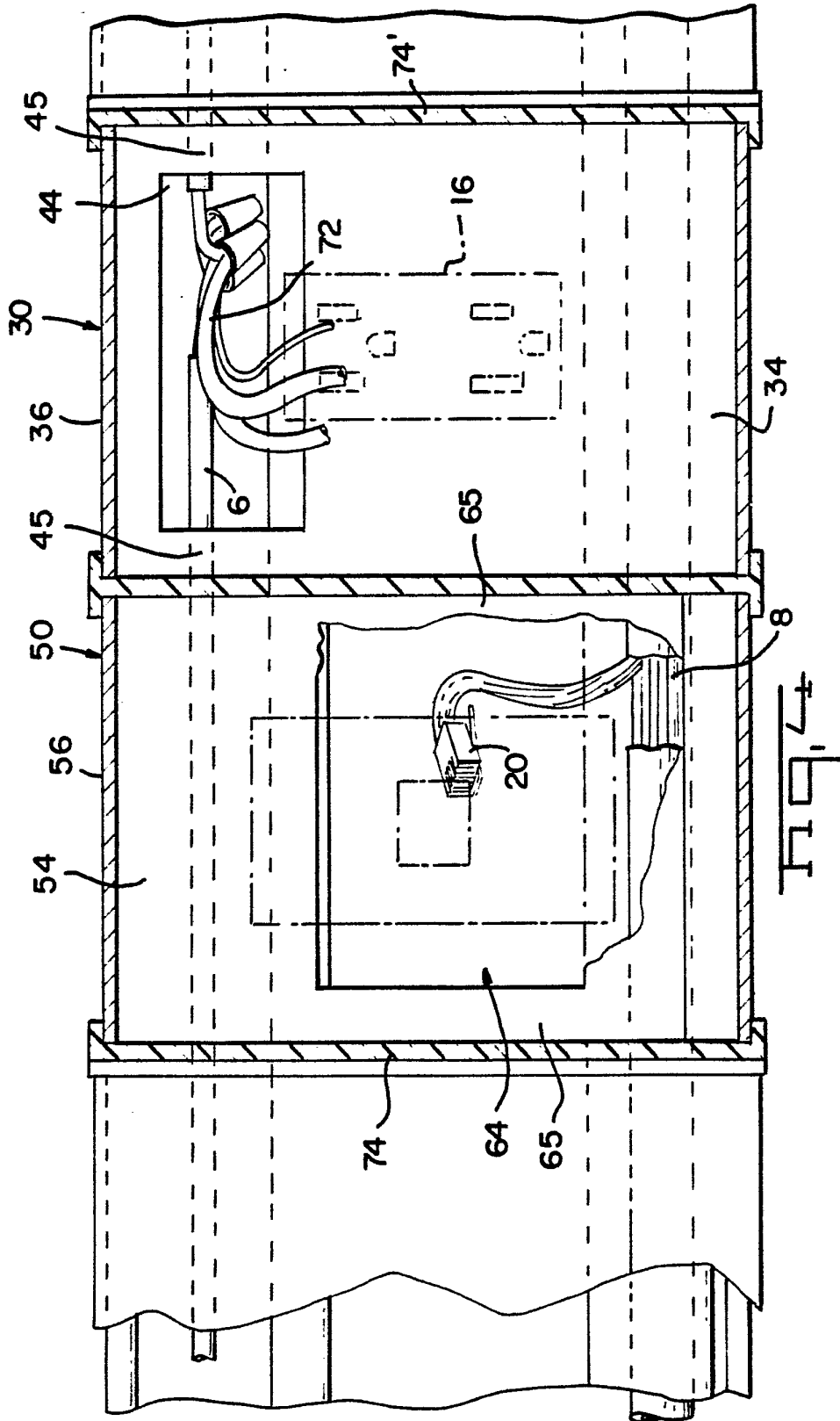
9. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau (82) de capot et les premiers et seconds boîtiers (22, 24) de sortie électrique comportent chacun des nervures continues (89, 90, 40, 42, 5 60, 62) de montage faisant saillie vers l'arrière à proximité immédiate du haut et du bas du panneau (82) de capot et des premiers et seconds boîtiers (22, 24) de sortie, les nervures de montage pouvant être enclenchées avec des nervures continues (87, 88) situées sur les parois 10 supérieure et inférieure (81, 83) du panneau arrière (80) de la canalisation pour former un enclenchement par encliquetage sous pression.

10. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé en ce que la profondeur du panneau arrière (80) 15 est sensiblement égale à l'épaisseur d'un panneau (92) de surface de mur, afin que le panneau arrière puisse être placé dans une gorge ménagée dans le panneau de surface (92) sans que ce panneau arrière (80) ne dépasse vers l'extérieur du panneau (92) de surface de mur, les premiers 20 et seconds boîtiers (22, 24) de sortie étant reliés au panneau arrière (80) afin qu'ils dépassent du panneau (92) de surface de mur.









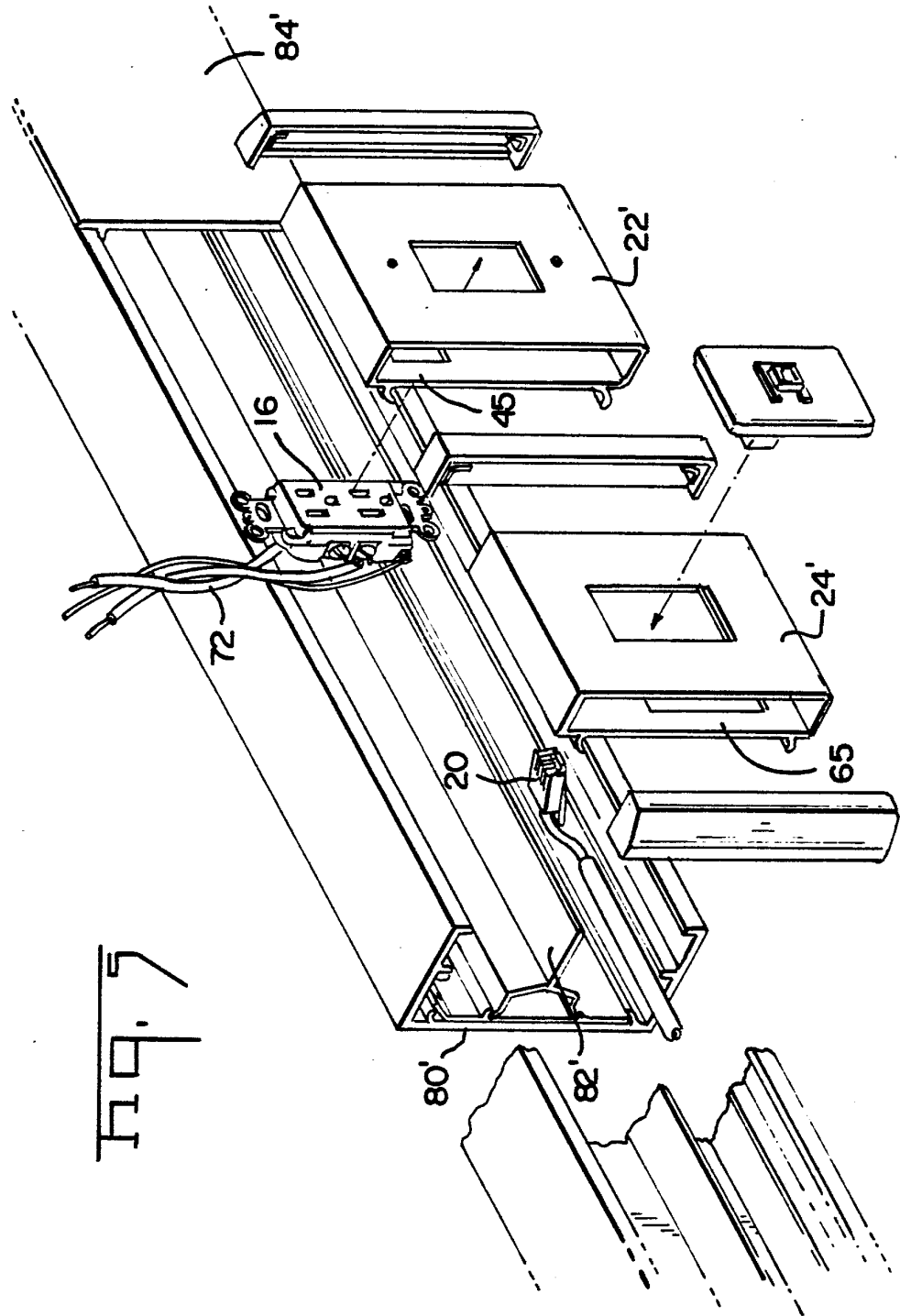


Fig. 7

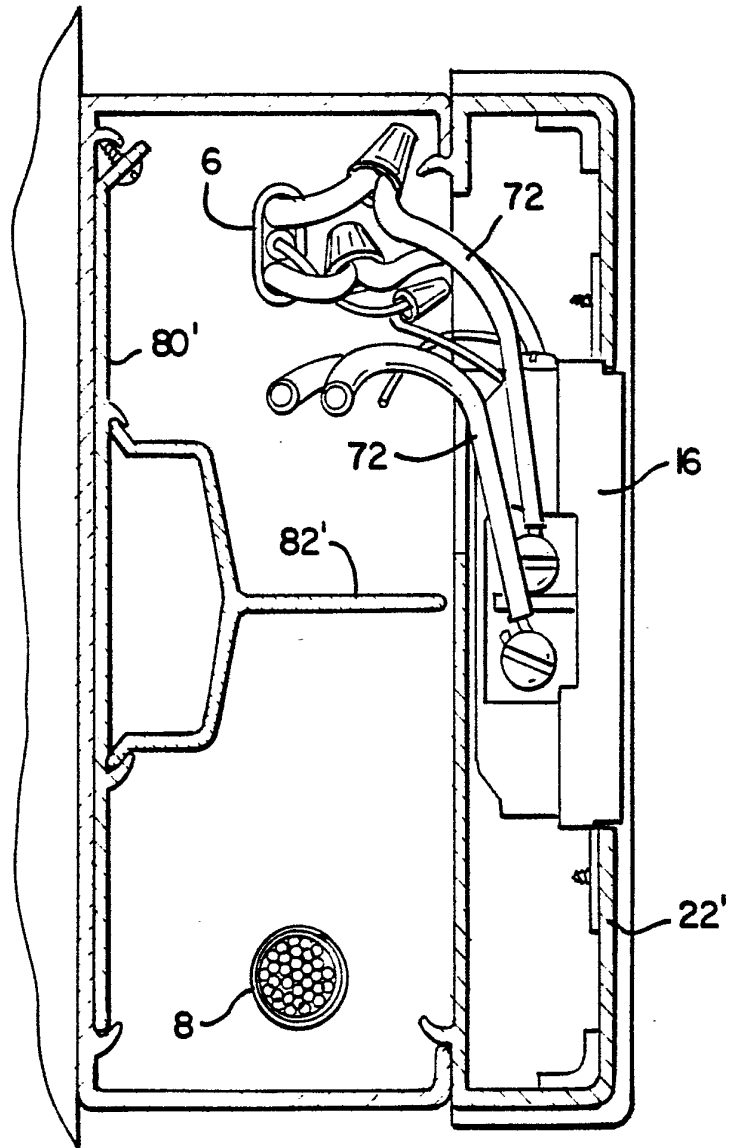


Fig. 6